



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/121

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (50 titulaires - 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

| | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| Alexandre BASQUIN | Jean-Félix MACAREZ | Hubert DEJARDIN |
| Yannick HERBET | Virginie LE BERRIGAUD | Jacques OLIVIER |
| Nathalie GAVE | Pierre - Henri DUDANT | Jean-Pierre THIEULEUX |
| Christian PECQUEUX | Thierry WALEMME (S) | Francis LEBLON |
| Dominique LAMOURET | Frédéric BRICOUT | Denis COLLIN |
| Régine DHOLLANDE | Bernard POULAIN | Liliane RICHOMME |
| Francis STOCLET | Martine THUILLIEZ | Alain GOETGHELUCK |
| Odile SAUTIERE (S) | Gilles PELLETIER | Pierre LAUDE |
| Bernard PLET | Jean-Marc GOSSART (S) | Bertrand LEFEBVRE |
| Karine ELOIR | Charles BLANGIS | Laurent COULON |
| Annie DORLOT | Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI |
| Serge SIMEON | Pascal FOULON | Janine TOURAINNE |
| Marc PLATEAU | Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART |
| Laurence RIBES | Michel GOUVART | Jacky DUMINY |
| Daniel BLAIRON | Augustine NOIRMAIN | Jean - Pierre RICHEZ |
| Daniel CATTIAUX | Véronique NICAISE | Maurice DEFAUX |
| Henri QUONIOU | Mickael LANGRAND (S) | Pascal ROELS |
| Jean-Paul CAILLIEZ | Daniel FIEVET | Chantal WAYEMBERGE |

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (9) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Ecole Seydoux : Transfert de la crèche halte-garderie et du RAM

Monsieur le Vice-Président indique à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté a en charge :

Définition et mise en œuvre des actions inscrites à l'étude « Petite Enfance »

Les études et travaux d'aménagement d'équipement et d'entretien des structures

- Participation à la gestion des structures avec mise en place de conventions d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et ses partenaires

Monsieur le Vice-Président rappelle que sur le territoire de la commune du Cateau Cis, la crèche halte-garderie est actuellement située dans les locaux de l'ancienne école Mortier et précise que ce lieu ne convient plus pour l'exercice de cette compétence et ne permet pas, d'étendre la capacité d'accueil

Monsieur le Vice-Président indique que la commune du Cateau Cis dispose dans son actif d'un bâtiment pouvant convenir à l'accueil de jeunes enfants, en l'occurrence l'école Seydoux et qu'elle est disposée à le mettre gracieusement à disposition via une convention de mise à disposition, pour y installer la crèche et le RAM.

Monsieur le Vice-Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir accepter :

Soit cette mise à disposition et de ce fait autoriser Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire.

1 CONTRE
1 ABSTENTION
ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.